



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 27 juin 2019 à 19 h 30 -

Présents : 18 conseillers

Absents : HELIAS Patrice (procuration BERROU Gaëlle), TOULEMONT Alain (procuration STEPHAN Nelly), TIRILLY Catherine (procuration CRÉDOU Ronan), BOUNIER Yannick (procuration DAOULAS Stéphane), HENAFF Laëtitia (procuration LAPPART Linda), SCAON Marie-Pierre (procuration RIVIERE Yvonne), STEPHAN Patrick (procuration ANDRO Hubert), CHOSSEC Adeline (procuration LE FLOC'H Jean-Yves), L'HELGOUALC'H Alan..

Monsieur COQUELIN Olivier a été élu secrétaire.

1/ Discussion et vote à l'unanimité des subventions aux associations et organisations pour l'année 2019

NOMS ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019
Comité d'Animation de Plomeur	1 330,00 €
Les Gars de Plomeur	1 136,00 €
Les Gars de Plomeur – Ecole de Football	780,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique	1 631,00 €
APEL N-D de Tréminou	1 012,00 €
C.A Bigouden	160,00 €
Cyclo Club Bigouden	20,00 €
Tennis de Table – Plomeur	931,00 €
Ecole de Tennis de Table Plomeur	160,00 €
Courir à Plomeur	465,00 €
Cyclo club Plomeur	364,00 €
Amicale Laïque	108,00 €
Syndicat Elevage canton Pont-l'Abbé-Le Guilvinec	354,00 €
Tamm Kreiz	200,00 €
Société de chasse « La Bécasse »	300,00 €
Association War'Maez	298,00 €
Tennis club de Guilvinec	320,00 €

NOMS ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019
Comité de jumelage PLOMEUR-COSPEDA	500,00 €
Lire à Plomeur	1 964,00 €
Lire à Plomeur – Blog ton livre – Collectif bibi	234,00 €
Gym Form	300,00 €
Kangourou Surf Club	400,00 €
Pont-L'Abbé basket club	160,00 €
Rugby club Bigouden	80,00 €
Les nageurs bigoudens	360,00 €
SNSM St Guénolé	208,00 €
T'es Cap	140,00 €
Maison familiale Poullan	50,00 €
Maison familiale Pleyben	50,00 €
C.F.A. Quimper	250,00 €
Les archers bigoudens	60,00 €
Chambre des métiers – Quimper	400,00 €
Gym Plomeur - Plonéour	840,00 €
D.D.E.N.	50,00 €
Tennis club Plonéour-Lanvern	20,00 €
Chambre des métiers Côtes d'Armor	100,00 €
Les Cavaliers de Brioloch	180,00 €
Maison familiale d'Elliant	50,00 €
IFAC Brest	50,00 €
Tud Ar Vro (exceptionnelle)	100,00 €
Association sportive collège Paul Langevin	300,00 €

2/ Discussion et vote à l'unanimité des subventions et tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 :

- **Participation à l'achat de fournitures dans les écoles publiques de Plomeur, pour l'année 2020 :**
 - par élève en classe élémentaire : 52,50 €
 - par élève en classe de maternelle : 41,90 €

- **Participation à l'arbre de Noël des enfants, pour l'année 2019 :**
 - par élève en classe élémentaire : 10,00 €
 - par élève en classe de maternelle : 10,60 €

- **Participation à l'achat de fournitures scolaires dans les CES et collèges du Guilvinec et de Pont-L'Abbé au profit des familles de condition modeste (impôt sur le revenu < ou égal à 700 € de la ligne 14 de l'avis d'imposition) : 53,75 €.**

- Subvention pour voyage d'études, échange scolaire, classe de neige, de nature ou de mer (par élève de Plomeur et par an) : 7,95 € / jour dans la limite de 10 jours.

- Subvention pour séjour en colonie de vacances (par enfant et par an) : 30,00 €.

- Subvention à la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé et à l'unité localisée pour l'inclusion scolaire du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé : 30,00 €.

- Tarifs de la garderie périscolaire, goûter inclus :

- Matin : 7h30 / 8h35 1,10 €
- Soir : 16h30 / 18h00 1,50 €
- Soir : 16h30 / 19h00 2,35 €
- Journée : 3,00 €
- Après 19h00* : 10,00 €

Gratuité à partir du 3ème enfant (sauf goûter).

* Après 19h00 : avertissement au 1er dépassement, tarif applicable ensuite.

- Tarifs de la restauration scolaire municipale :

- √ Elève de l'école primaire : 3,00 €
- √ Elève de l'école maternelle : 2,90 €
- √ 3ème enfant fréquentant l'école primaire ou maternelle : 2,50 €
- √ Enseignant : 5,60 €

3/ Délibérations approuvant les opérations comptables suivantes, à l'unanimité :

1/ Versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 224 euros au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) pour l'achat d'un test psychométrique.

2/ Dans le cadre de la convention de forfait communal avec l'OGEC ND de Tréminou, la base servant de référence au calcul de la subvention de fonctionnement est le coût moyen d'un élève de l'école publique, soit pour l'année 2018/2019 :

- Par élève en classe de maternelle : 1 181,69 €
- Par élève en classe élémentaire : 334,47 €

3/ Versement d'une subvention exceptionnelle de 694 euros à l'AFIDESA dans le cadre de l'opération « bol de riz » organisée au restaurant scolaire municipal au cours de l'année scolaire 2018/2019.

4/ Délibération approuvant la modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit : création d'un poste d'adjoint technique affecté au service scolaire, à temps non complet, sur la base d'une durée de travail de 30 heures hebdomadaires à compter du 01.09.2019.

5/ Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud :

1/ Délibération approuvant, à l'unanimité, le rapport de la CLECT de la communauté de communes du pays bigouden sud en date du 25 février 2019 abordant les points suivants :

- Répartition « petite enfance »
- Facturation ADS (Autorisation du Droit des Sols) 2018
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

2/ Par 22 voix pour, 2 voix contre (ANDRO Hubert, STEPHAN Patrick), vote de la délibération fixant à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la C.C.P.B.S., réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales au 1er janvier 2019 (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Pont-L'Abbé	8183	10
Penmarc'h	5352	6
Loctudy	4051	5
Combrit	4048	5
Plomeur	3786	4
Plobannalec-Lesconil	3457	4
Le Guilvinec	2684	3
Treffragat-Léchiagat	2393	3
Tréméoc	1339	2
Saint-Jean Trolimon	976	1
Ile Tudy	746	1
Tréguennec	317	1

6/ Délibération approuvant, à l'unanimité, la participation de la commune à un groupement de commandes, le SIMIF (Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère) pour l'optimisation d'achats de logiciels informatiques, de licences de matériels et prestations associées.

7/ Approbation à l'unanimité de la vente d'un terrain communal sis Kerrugou en Plomeur cadastré ZB n°271, d'une contenance de 21 285 m², utilisé à titre de pâture à Madame GAMBOA Amaya, domiciliée à Plomeur -La Chapelle de Beuzec.

Le tarif est fixé à 8 514 euros net vendeur.

8/ Adoption d'une motion relative à la dégradation du service public rendu par La Poste.

VU pour être affiché le 3 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU